Revalorisation des rémunérations

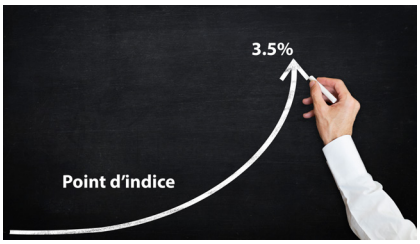

L'UNSA CDC, par la voix de sa Secrétaire générale, Salomé Vaillant, a saisi Eric Lombard au sujet des rémunérations.

Monsieur le Directeur général,

Suite aux annonces faites ce jour par le Ministre de la Fonction publique lors de la conférence salariale, l'UNSA vous demande d'une part, l'application automatique dès le 1er juillet de la hausse du point d'indice de 3,5% aux personnels de droit public de la Caisse des Dépôts et d'autre part, de réunir très rapidement les Délégués syndicaux afin de revaloriser à l'identique le point d'indice des salariés de droit privé.

Pour l'UNSA, le gouvernement engage, à bon escient, des mesures d'urgence. Ces premières mesures sont indispensables, mais elles restent nettement insuffisantes.

L'UNSA CDC vous demande également d'organiser un rendez-vous salarial en septembre prochain, au regard des projections actuelles de l'inflation pour la fin de l'année 2022 (6,8% selon l'INSEE), du gel de la valeur du point d'indice depuis de nombreuses années et des besoins légitimes des fonctionnaires, des contractuels de droit public et des salariés de l'Etablissement public CDC.

L'UNSA souhaite que ce rendez-vous salarial, propre à notre Etablissement, soit l'occasion de mettre en place des dispositions spécifiques et concrètes autour de la PFT, de la PVO, de la PEPA, de l'intéressement et d'une redistribution des résultats.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Bien à vous,

Salomé Vaillant

RETROUVEZ LA CONFÉRENCE D'ANDRÉ COMTE-SPONVILLE EN REPLAY

Dans sa logique de syndicalisme de service, l'UNSA a invité le philosophe André Comte-Sponville pour débattre sur les notions de sens que nous donnons à notre travail ainsi que le bien être s'y référant.

Cette conférence, offerte par l'UNSA et ouverte à tous les agents de la CDC, a rencontré un énorme succès. Tous les agents qui le souhaitaient ont pu échanger (en présentiel ou à distance) avec André Comte-Sponville pendant près de 2 heures.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette conférence ici

Intéressement

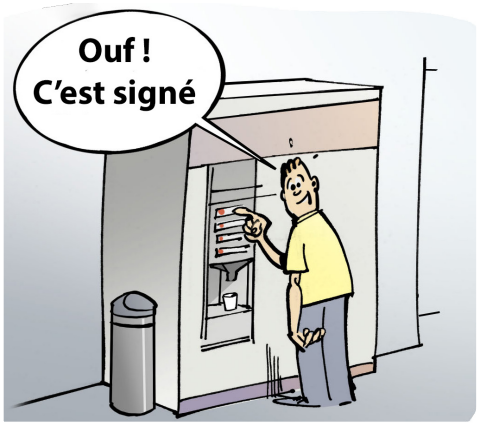

Signature unanime et in extremis de l'avenant de l'accord d'intéressement !

Lors du CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public) du 24 juin 2022, instance décisionnaire de l'Etablissement public, l'UNSA a donné un avis favorable à la nouvelle proposition de la Direction générale (émise en dernière minute) à l'avenant à l'accord d'intéressement.

En effet, après avoir initialement inséré un nouvel objectif dit « économique » qui faisait peser sur l'ensemble des agents de forts risques de non atteinte, l'ensemble des organisations syndicales a décidé d'interpeller directement le Directeur général de la CDC.

Celui-ci a su entendre et comprendre qu'un tel objectif, dont beaucoup de paramètres étaient la conséquence de décisions purement politiques et non économiques, ne pouvait être porté par le personnel et encore moins dans le cadre d'un accord d'intéressement dont les enjeux financiers sont d'une importance majeure dans le contexte actuel.

L'UNSA se félicite de ce changement de position de la Direction générale et a signé sans réserve cet avenant, ainsi que l'ensemble des autres organisations syndicales représentatives.

L'UNSA se félicite également d'avoir contribué à la mise en place d'une intersyndicale pour faire reculer la DRH et la Direction générale, afin de revenir à des objectifs sérieux et atteignables.

L'UNSA, signataire de tous les accords d'intéressement depuis la mise en place de ce dispositif à la CDC, restera fortement mobilisée pour sauvegarder l'intérêt des agents.

Pour l'avenir, l'UNSA sera particulièrement vigilante lors des prochaines négociations des objectifs et force de proposition pour améliorer encore cet outil distributif qui est à la main du Directeur général de la CDC.